



Compte administratif 2024

Budget primitif 2025

Rapports d'analyse

BUDGET PRINCIPAL.....	4
PREAMBULE.....	5
PROPOS LIMINAIRES	6
A) 2024, une année d'efficience et d'amélioration budgétaire et financière	8
I. Ce qui a favorisé le budget Ville en 2024	8
1. Une progression des produits des services	8
2. Les cessions de l'année	9
3. Une baisse notable des fluides.....	10
II. Ce qui a pénalisé le budget Ville en 2024.....	11
1. Une stagnation du marché immobilier	11
2. Des règles comptables trop contraignantes empêchant une comptabilisation de certaines recettes	12
III. 2024, une année de réalisations résilientes et efficaces	13
IV. La dette jocondienne au 31/12/2024 et le ratio de désendettement	16
V. Focus sur les ressources humaines : Que de projets en 2024 !.....	18
VI. Les résultats annuels	22
BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME CULTURELLE	24
PREAMBULE.....	25
PROPOS LIMINAIRES	26
A) L'analyse du compte administratif 2024 du budget RAC.....	28
I. Une exécution budgétaire 2024 dynamique	28
II. Flux croisés et contribution complémentaire.....	28
III. Malraux, une structure culturelle attractive et proactive.....	29
IV. Les résultats annuels	30
CONCLUSION.....	31
BUDGET ANNEXE ZAC Joué Sud.....	32
PREAMBULE.....	33
PROPOS LIMINAIRES	34

A)	2024, une année placée sous le signe de la négociation.....	35
I.	Une comptabilité de stock	35
II.	Une année d'échanges	36
III.	Les résultats 2024	36
	CONCLUSION.....	37
	<i>Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie</i>	<i>38</i>

VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET DU BUDGET
PRIMITIF 2025**

BUDGET PRINCIPAL

PREAMBULE

Le compte administratif retrace annuellement, en conformité avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public l'exécution du budget.

Il est donc établi sur la base des réalisations constatées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif et des Décisions Modificatives successives.

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs et les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs et les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal proprement dit, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires et a pour objet de regrouper les services, dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2024, la commune recense deux budgets annexes : La Régie Autonome Culturelle Malraux et la Zac Joué Sud.

Le budget est présenté par chapitres et articles, conformément à l'instruction comptable M57 (à compter du budget 2024) en vigueur à la date du vote. Il contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale, ainsi que divers engagements de la collectivité.

Les documents budgétaires sont édités au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

PROPOS LIMINAIRES

L'année 2024 fut une année d'efficience et d'amélioration financière. À force de rigueur, d'anticipation et avec la volonté d'une gestion pragmatique, nous avons renforcé nos équilibres budgétaires tout en poursuivant nos engagements en faveur des services publics et des infrastructures locales. Chaque euro dépensé l'a été avec discernement, chaque investissement a été pensé pour être non seulement utile, mais aussi durable. Nous avons optimisé nos dépenses, et sécurisé nos recettes dans un contexte financier incertain. Grâce à cette discipline financière, nous avons pu améliorer nos capacités d'action sans jamais renier nos ambitions pour notre territoire.

Nous abordions donc 2025 avec cette même détermination, forts de notre méthode et de nos résultats. Mais le contexte national et international est venu rebattre les cartes. L'instabilité économique, notamment due aux tensions géopolitiques et les décisions prises à l'échelle de l'État font courir un risque bien réel à nos marges de manœuvre. Les collectivités territoriales, pourtant au plus près des réalités du quotidien des citoyens, doivent composer avec des contraintes décidées nationalement qui s'alourdissent. Au-delà même de l'avenir des dotations qui reste incertain, l'Etat parle de coupes et de baisses des soutiens. Nous aurions souhaité poursuivre notre trajectoire avec sérénité, mais nous devons aujourd'hui redoubler de vigilance et d'adaptabilité pour faire face à ces défis qui s'abattent en rafales.

Face à ces incertitudes, sans regrets ni amertume, nous avons discuté et défini nos priorités et nos éléments essentiels. Notre cap est clair : nous concentrer sur ce que nous maîtrisons, sur ce qui fait la force et l'identité de notre territoire. Plus que jamais, notre priorité est d'améliorer la résilience de notre cadre de vie et de renforcer le vivre ensemble. Investir dans des infrastructures adaptées, dans la préservation de notre patrimoine urbain et naturel, dans la sécurité et la qualité des services, c'est garantir un avenir solide à notre cité. Renforcer les liens sociaux, soutenir nos associations, favoriser une économie locale dynamique, c'est assurer une cohésion essentielle dans un monde en perpétuelle mutation. Et c'est l'occasion aussi de se prouver à nous, mais aussi aux autres que nous pouvons le faire. Ainsi, nos partenaires pourront, par comparaison, s'inspirer de nos efforts, de notre volonté, et de nos innovations.

Nous restons résolument tournés vers l'action. Nous avons fait la preuve de notre capacité à gérer avec responsabilité, à anticiper avec intelligence, et à construire avec ambition. 2025 ne fera pas exception. Parce que notre ville mérite le meilleur, parce que nous avons le devoir d'agir avec lucidité, et parce que les périodes d'incertitude sont aussi celles où il faut affirmer nos valeurs avec force. Ensemble, nous continuerons à bâtir un avenir à la hauteur de nos espérances.

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F AUGIS', written over a horizontal line.

Frédéric AUGIS

A) 2024, une année d'efficience et d'amélioration budgétaire et financière

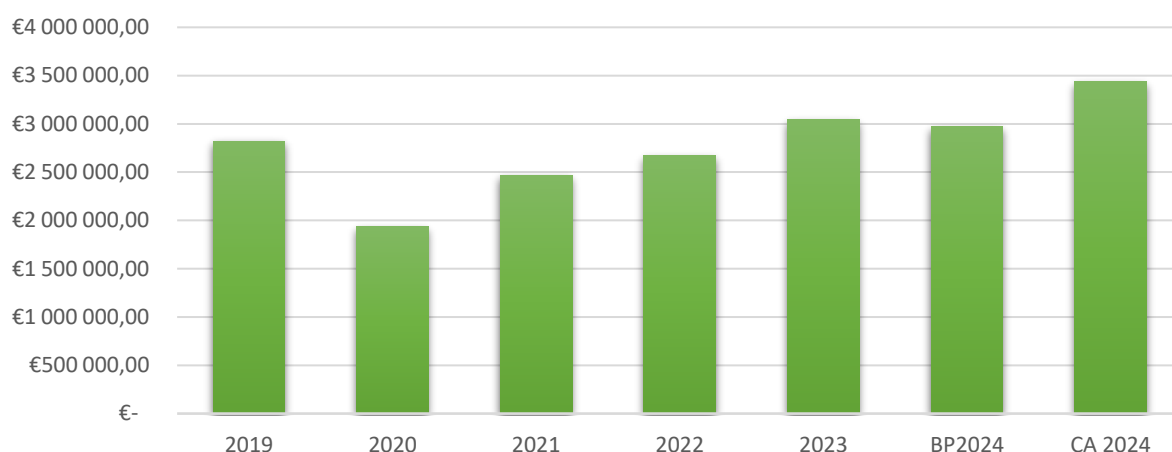
L'exécution comptable et financière pour l'année 2024 s'est inscrite sous le signe de l'efficience et de l'amélioration des équilibres budgétaires. Plusieurs des contraintes étouffant les finances jocondiennes se sont atténuées marquant le début d'un tournant dans la gestion financière. Malgré tout, la réactivité et l'adaptabilité ont toujours été essentielles pour faire face aux défis de l'année.

I. Ce qui a favorisé le budget Ville en 2024

1. Une progression des produits des services

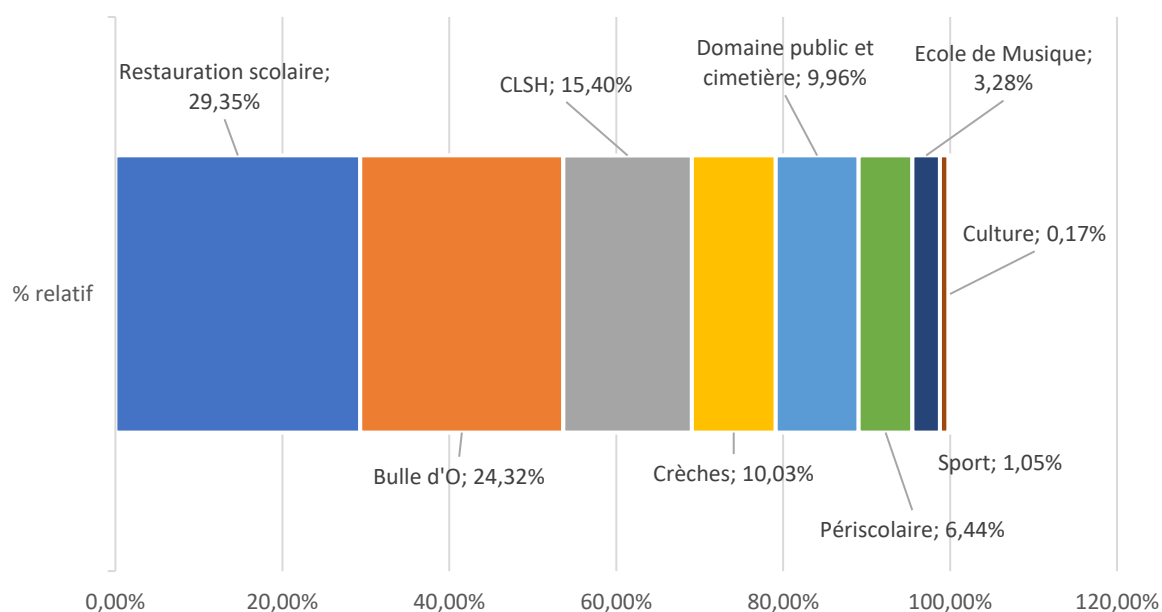
L'adaptation des tarifs municipaux votée par le Conseil Municipal en 2024, ainsi qu'une fréquentation qui a encore progressé a permis aux produits des services d'être en nette progression en 2024. Pour rappel, la Ville a eu pour ambition de modifier en profondeur certains de ses tarifs sur l'année 2024 pour permettre l'adéquation entre prix payé et situations personnelles des familles. En témoigne ainsi par exemple la continuité du choix de maintenir les tarifs de la restauration sur une tarification au quotient familial et de rajouter des tranches pour avoir une adaptation plus fine. Cette granularité s'est également accompagnée d'une hausse d'utilisation des services municipaux. Cette hausse peut être multiple et dépend de chacun des services concernés, mais il est possible de noter quelques éléments : Une augmentation des enfants en crèche suite à l'ouverture de l'espace public Monique Rapaud, une augmentation des concessions des cimetières, une augmentation de la fréquentation de certains centres de loisirs ou encore une fréquentation sans failles des équipements sportifs de la Ville.

Cette adaptation des tarifs, associée à une fréquentation en hausse permet d'avoir des produits des services largement supérieurs à ce qui était estimé au moment du budget primitif.



Evolution du produit des services entre 2019 et 2024

La pluralité des missions effectuées par Joué-lès-Tours apparaît aussi dans la pluralité des services facturés, allant de l'occupation du domaine public, au périscolaire, en passant évidemment par le sport, l'école de musique, les crèches, les CLSH, la restauration scolaire, et Bulle d'O.



Répartition des produits des services en 2024 par origine des recettes

2. Les cessions de l'année

La Ville a cédé une partie de son patrimoine immobilier pour des opérations foncières d'envergure, correspondants aux attendus et aux besoins du cadre de vie jocondien. Joué-lès-Tours est attractive et la demande de logements sur le territoire ne cesse de

croître. C'est pour cette raison que la ville avait constitué son patrimoine foncier : faire de Joué-lès-Tours une ville à la hauteur de ses ambitions.

Parmi les cessions structurantes ayant été réalisées cette année, la Ville a donc cédé :

- Des terrains dans le cadre de l'OAP Jules Ferry pour 1 500 000 €
- Un terrain 17 Bis Rue Giroye pour 290 000 €
- Un terrain 10 rue du Comte de Mons pour 400 000 €

Ces terrains ont généré des plus-values entre la valeur d'achat telle que recensée dans l'inventaire comptable. Au total, la Ville a ainsi dégagé sur ces opérations une plus-value de 679 136.41 € soit presque 31% du prix de vente.

Il est à noter que la Ville essaie également de valoriser d'autres matériels qui ne correspondent plus à ses standards de qualité. La Ville a ainsi pu céder plusieurs véhicules au cours de l'année, notamment dans le cadre de vente aux enchères.

3. Une baisse notable des fluides

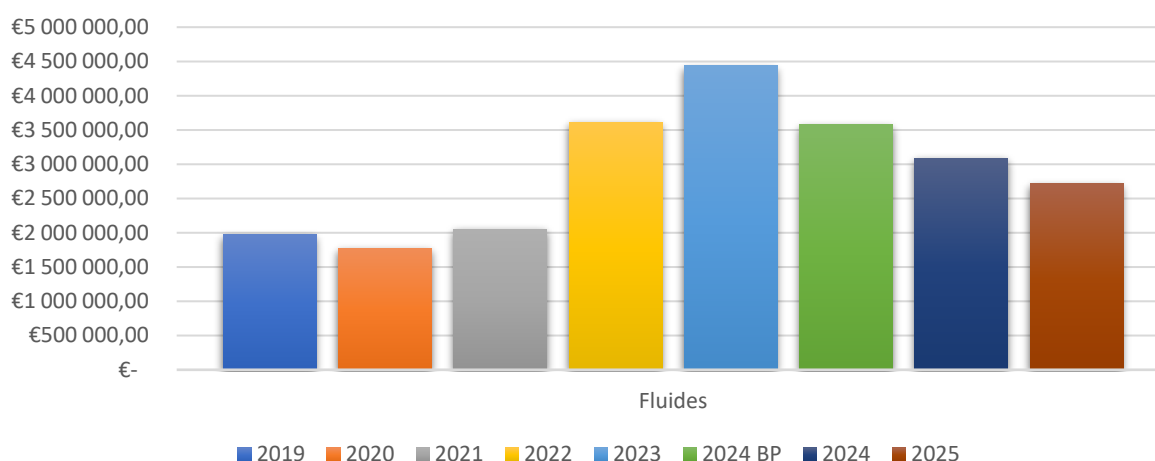
Le budget des fluides a explosé depuis 2019 sous l'influence des crises énergétiques et notamment de celle consécutive à la guerre en Ukraine. Dès que la certitude de la tendance s'est faite durable, la Ville a réagi avec célérité en agissant sur les deux leviers à sa main : D'une part la consommation, et de l'autre le prix.

Concernant la consommation, la réduction de celle des fluides constituait un enjeu majeur pour la collectivité. Afin d'optimiser la gestion des ressources, une démarche proactive a été engagée, articulée autour d'un suivi rigoureux des consommations et de la modernisation des équipements sans oublier bien sûr la sensibilisation des agents et des usagers. Sur l'année 2024, le déploiement d'éclairages à faible consommation, l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments municipaux et la fin de la patinoire ont permis la réduction progressive des dépenses en énergie tout en renforçant la performance environnementale du patrimoine communal.

Concernant le prix, la Ville renouvelle ses marchés d'électricité et de gaz tous les ans afin de pouvoir suivre la variation des marchés au plus juste. C'est également ce suivi qui dicte la date de lancement du marché subséquent, en fonction des cours des matières brutes pour essayer d'avoir le prix le plus intéressant possible. C'est ainsi cette volonté qui a permis d'avoir un marché public en 2024 pour l'électricité bien plus intéressant que celui de l'année précédente.

La prévision budgétaire de l'année 2025 a intégré toutes ces baisses sans se montrer cependant trop enthousiaste concernant le renouvellement du marché devant avoir lieu en août, même s'il est possible que le coût soit encore diminué. En parallèle de l'électricité qui est en baisse notable, le gaz lui est plutôt en augmentation.

Si cette baisse permet de redonner un vrai souffle aux finances de la Ville, comme pour les intérêts d'emprunts, le coût des fluides n'a pas encore rejoint les montants des années 2019 (+31% par rapport à l'année de référence et ce malgré tous les efforts de réduction des consommations entrepris).



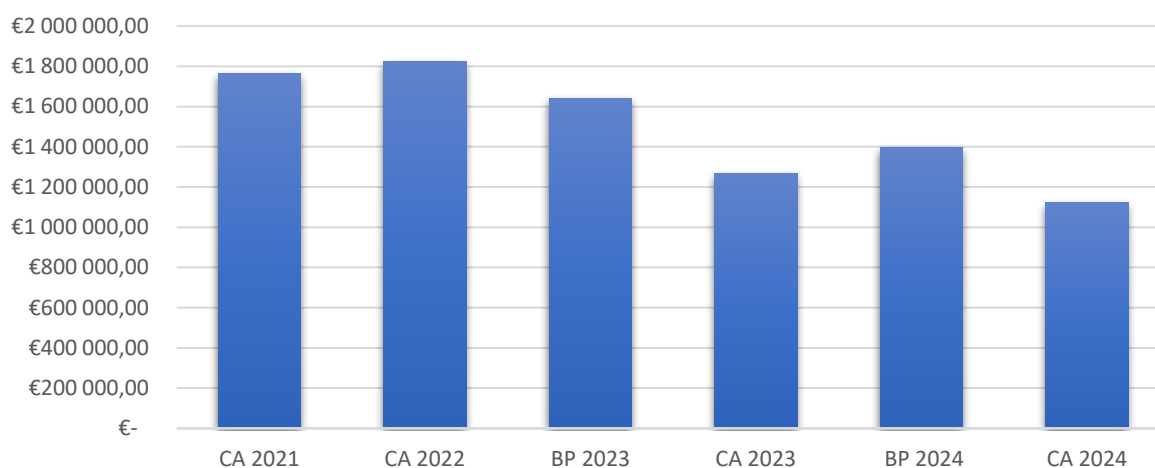
Evolution des fluides de 2019 à 2025

II. Ce qui a pénalisé le budget Ville en 2024

1. Une stagnation du marché immobilier

Après la contraction de 2023, la Ville espérait un rebond en 2024. Ce rebond espéré, n'a pas eu lieu, malgré la baisse de l'inflation en fin d'année 2024. Les prêts restent difficiles à obtenir et la confiance dans l'avenir n'est pas au beau fixe. Cette contraction a eu un impact direct sur le budget de la Ville sur le budget 2023. La commune perçoit en effet les droits de mutation, une taxe calculée sur le montant de chaque transaction immobilière. Représentant plus d'un million et demi d'euros de recettes en moyenne entre 2019 et 2023 soit 3% des recettes de fonctionnement de la Ville, elle s'était déjà révélée largement inférieure aux prévisions du budget 2023, pourtant déjà prudentes. La Ville avait, par cohérence, prévue une hausse limitée sur 2024, en dessous du

budget 2023, et même des années 2021 et 2022. Malheureusement, le CA 2024 n'atteint pas ce montant, les transactions étant encore insuffisantes pour égaler ces montants. Il est cependant possible qu'une partie des transactions ayant eu lieu avec la baisse des taux d'intérêts, fin de l'année 2024, et n'apparaissent donc que sur l'exercice 2025.



Evolution des DMTO entre 2021 et 2025

2. Des règles comptables trop contraignantes empêchant une comptabilisation de certaines recettes

Les exécutifs des communes en vertu de l'article L 2342-2 du CGCT ont l'obligation de tenir une comptabilité de l'engagement des dépenses. L'engagement juridique est l'acte par lequel la collectivité ou l'établissement public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. Cet engagement se réalise tout au long de l'année à chaque fois qu'une recette ou qu'une dépense est enregistrée dans les comptes de la Ville. Ces engagements sont soldés en cours d'année, par l'émission de pièces comptables : les titres en recettes et les mandats en dépenses. En fin d'année, les engagements restants permettent de générer deux étapes clés : les charges rattachées, et les restes à réaliser. En fonction de la section concernée, le traitement n'est pas le même. Pour la section de fonctionnement, les engagements encore existants relèvent des charges et produits rattachés. Cette procédure génère des mandats et titres spécifiques qui viennent donc impacter directement l'année concernée. Pour la section d'investissement, les engagements encore existants sont listés dans un document spécifique : les Restes à Réaliser (RAR) en recettes et en

dépenses. Cette procédure n'a pas d'impact comptable, mais à un impact budgétaire. La différence entre les RAR Recettes et les RAR Dépenses vient se soustraire au résultat budgétaire de l'année.

Qu'il s'agisse des rattachements ou des restes à réaliser, ces éléments sont basés sur le même principe : la certitude de la dépense et/ou de la recette. Ne peuvent rentrer dans cette procédure que les recettes et les dépenses qui ont un caractère certain, avec un acte juridique le matérialisant. Pour les dépenses, on peut par exemple citer un bon de commande transmis à une entreprise, un devis signé, ou un marché public. Pour les recettes, une notification attribuant une subvention, des contrats de location de salles, ou des relevés de fréquentation des services municipaux.

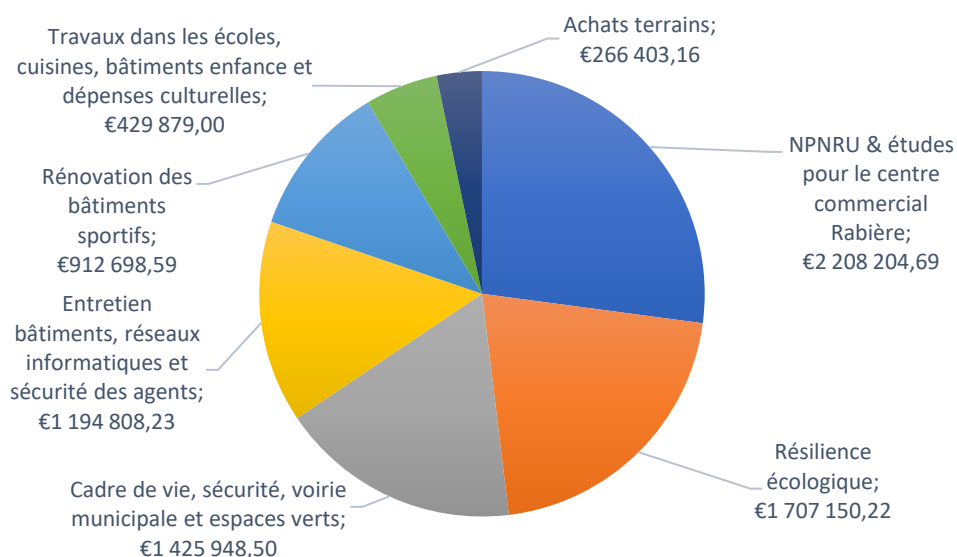
En ce qui concerne les recettes, une question a toujours été problématique : les cessions. Pour pouvoir inscrire les cessions en reports, il faut que l'acte juridique soit certain, et donc, non assorti de conditions suspensives. Dès lors, les règles de la comptabilité publique empêchent d'inscrire en reports les cessions qui sont pour autant certaines. C'est cette règle financière, imposée par l'Etat, qui empêche la Ville de retracer dans le résultat, la réalité concrète des cessions organisées et votées par le Conseil Municipal.

Les cessions suivantes n'ont ainsi pas pu être inscrites en résultat 2023 et sont donc inscrites à nouveau au budget 2025 pour un total de 2 000 000 € :

- Cession Barachonnerie : 2 000 000 €

III. 2024, une année de réalisations résilientes et efficaces

Les investissements de la Ville sont restés conformes aux orientations politiques définies. La Ville a ainsi investi dans ce qui a toujours été ses valeurs, et peut se résumer en trois axes : amplifier la dynamique de la ville résiliente, développer l'excellence éducative, sportive et culturelle et assurer un cadre de vie serein et durable. Le montant de ces investissements représente 8.1 millions € sur l'année 2024, répartis ainsi :



Ces investissements multiples, dont vous retrouverez la répartition financière ci-dessus, correspondent à des réalisations concrètes, utiles au quotidien pour les jocondiennes et jocondiens ainsi que pour les agents municipaux.

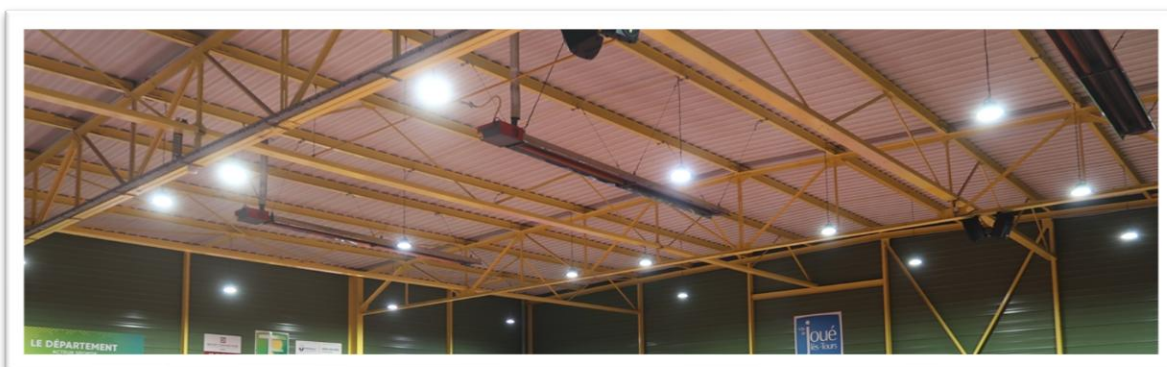
En voici quelques exemples :



L'espace Monique Rapaud est désormais terminé et a été inauguré le 25 septembre 2024.



Une première tranche de travaux a été effectuée sur la route de Monts.



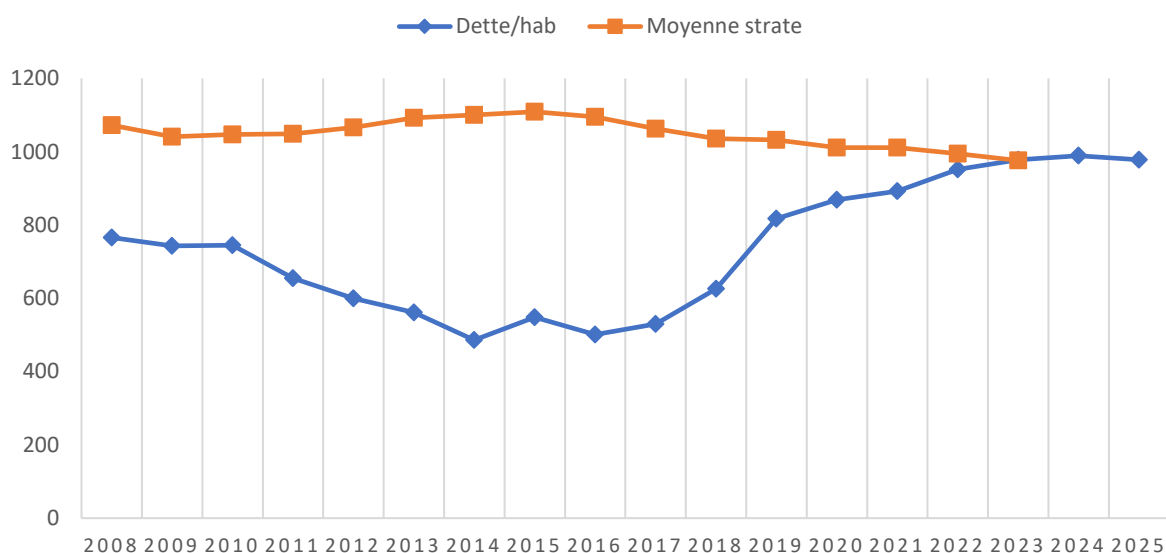
De nombreux bâtiments ont subi un relamping. Ici, un gymnase.



De nombreux travaux ont eu lieu à Bulle d'O cette année.

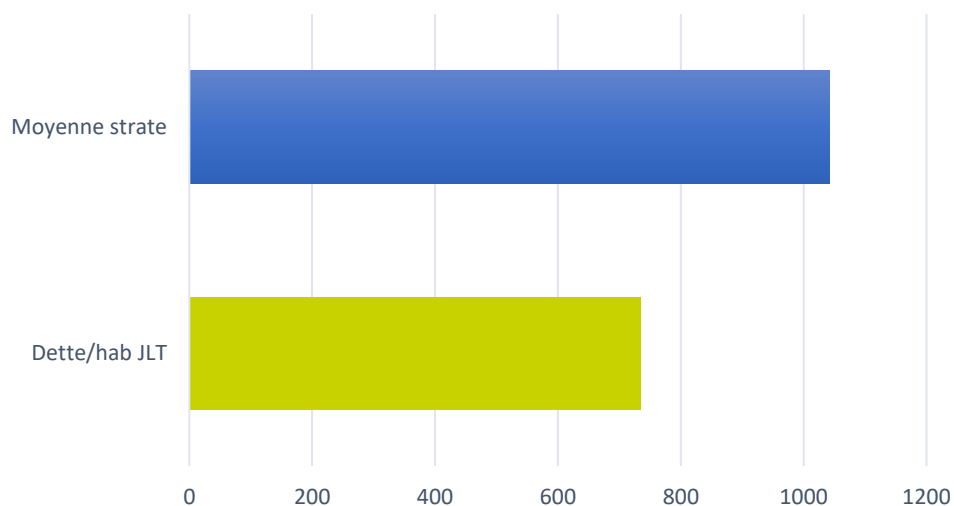
IV. La dette jocondienne au 31/12/2024 et le ratio de désendettement

Au 31/12/2024, la Ville a un Capital Restant Dû (CRD) de 38 182 962.51 €. Ramené en €/habitant (avec une base de 38 592 habitants), cela fait une dette de 989 € par habitant. Pour comparaison, la dernière donnée connue (2023) était de 978 € par habitant pour la strate. La dette jocondienne passe donc désormais au-dessus de celle de la strate. Cette proximité entre le ratio par habitant de la commune et celle de la strate est cependant à nuancer car elle compare une base 2023 pour la strate et une base 2024 pour la Ville. Outre la question des fortes variations au regard de tous les indicateurs financiers, le nombre d'habitants pris en compte par l'INSEE a fortement baissé sur l'exercice 2024 (-551) ce qui automatiquement fait grimper la dette par habitant.



Encours de dette en € par habitant entre 2008 et 2025

En lissant sur la période 2008/2025, et en supposant que la moyenne de la strate reste la même sur l'année 2024 et 2025 qu'elle l'est sur 2023, les chiffres présentent une réalité plus juste de l'équilibre des investissements nécessaires à Joué-lès-Tours. En effet, la Ville n'a pas investi pendant plusieurs années, qu'il faut ensuite rattraper pour combler cette dette grise.



Encours de dette en € par habitant en moyenne sur la période 2008/2025

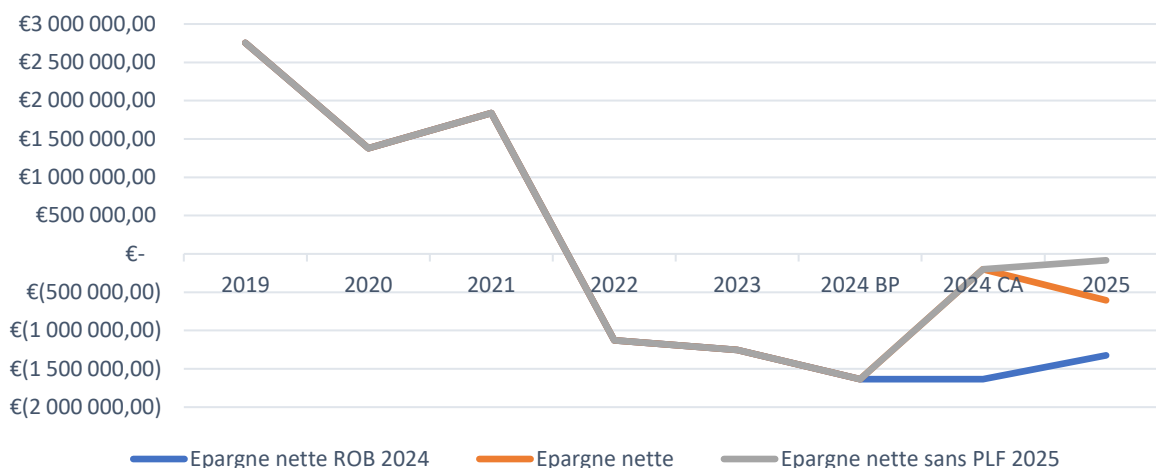
En termes d'emprunts, la ville a souscrit en 2024 un nouvel emprunt de 4 000 000 €.

La capacité de désendettement de la Ville s'analyse traditionnellement au travers du ratio « Klopfer ». Ce ratio mesure la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute (donc avant remboursement du capital). Ce ratio fixe traditionnellement une situation inquiétante lorsque la capacité de désendettement était supérieure à 12 ans et mauvaise supérieure à 15 ans.

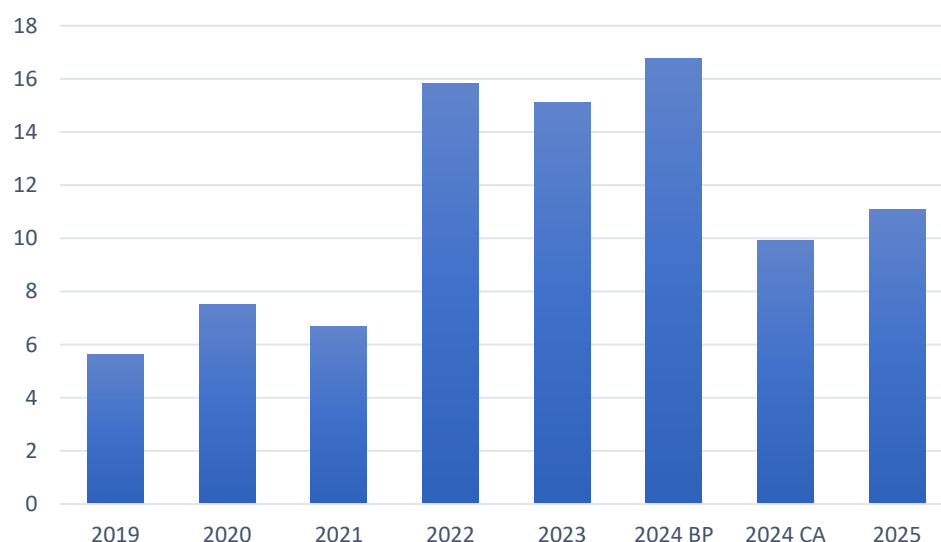
Au-delà des critiques largement détaillées dans le ROB 2024, évoquées dans le ROB 2025 (et toujours d'actualité), il est tout de même ici présenté puisque c'est un ratio traditionnel.

L'analyse de ce ratio permet de montrer qu'une fois la situation économique extérieure devenue un peu plus soutenable, et suite aux efforts financiers faits par la Ville, sa capacité de désendettement s'améliore largement.

Le CA 2024 donne une épargne nette, certes toujours négative, mais largement meilleure que les prévisions initiales.



Si elle reste négative, elle s'établit cependant aux alentours de – 200 000 € sur l'année 2024. Cette épargne nette étant un des deux éléments permettant de calculer le ratio de désendettement, celui-ci s'en trouve donc largement amélioré.



Capacité de désendettement entre 2019 et 2025

V. Focus sur les ressources humaines : Que de projets en 2024 !

D'un point de vue uniquement financier, il n'y aurait pas grand-chose à dire concernant les dépenses de personnel sur l'année 2024. Elles ont évolué dans les montants attendus, un petit peu supérieur au regard de ce qui était annoncé (en raison de l'anticipation du SMIC de novembre et de l'Ecole Municipale de Foot), mais elles sont dans une progression ordinaire. Mais se focaliser uniquement sur les chiffres, c'est passer à côté de plusieurs grands changements qui ont eu lieu sur cette année 2024.

En effet, les ressources humaines ne sont pas que des coûts. Ce sont avant tout le cœur battant de notre mairie. Chaque jour, les agents, par leur engagement et leur professionnalisme, assurent la qualité des services publics. Leur implication est une richesse inestimable, au service des habitants et du dynamisme de notre territoire.

L'année 2024 a été marquée par des évolutions importantes : réforme du règlement intérieur, la mise en place d'un catalogue de formation interne, le travail sur un plan d'action triennal 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, le lancement d'une procédure de qualité de vie au travail avec des retours par services, une réforme du dispositif de promotion interne, les prémices de la GPEC et surtout tout le volet lié à la Police Municipale. La Ville est dynamique concernant sa volonté de montée en compétences et d'adapter l'administration aux défis d'aujourd'hui et de demain, tout en garantissant un cadre de travail respectueux et propice à l'épanouissement professionnel.

Pour détailler un peu plus ces différents éléments :

- Réforme du règlement intérieur : La Ville a mis à jour son règlement intérieur. Pour rappel, celui-ci est un document qui précise un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité, mais aussi des modalités d'organisation, que l'agent et l'autorité territoriale doivent respecter à l'intérieur de la collectivité. Cette mise à jour a été l'occasion de nombreuses sessions de formations gérées par l'équipe de la DRH pour partager la mise à jour, et pouvoir répondre aux questions concrètes et opérationnelles des agents.
- Mise en place d'un catalogue de formation interne : La Ville est forte de ses collaborateurs et ceux-ci possèdent de nombreuses compétences. Plutôt que de solliciter des sociétés de formation ou des organismes publics déjà saturés, la Ville a fait le choix de s'appuyer sur les compétences dont elle dispose déjà et de voir avec les collaborateurs, en interne, qui souhaiterait faire partager ses connaissances aux autres. L'année 2023 a été la période de recensement des compétences internes des agents, et celle de 2024, le lancement des premières formations. L'avantage est aussi, de fait, une excellente connaissance du cadre professionnel, et la possibilité d'adapter la formation au cadre jocondien, tant en termes de contraintes organisationnelles que techniques.
- Plan d'action triennal 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : La Ville est très attentive à cette thématique et souhaite garantir cette égalité au sein de tous les aspects de la vie au travail. De nombreux indicateurs ont été pensés et construits, avec des actions à mettre en œuvre, qu'il s'agisse de grandes réflexions transverses dans l'adaptation des lignes directrices de gestion, ou d'actions « femmes

en territoire d'industrie », ou des gestes plus globaux, comme la mise en place d'un entretien pour informer des effets du temps partiel sur la retraite, ou un regard plus attentif sur la répartition femmes/hommes dans les avancements de grade. En réunissant tous ces éléments, un plan d'action triennal a été élaboré par les services des ressources humaines autour de quatre axes :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
 - Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois
 - Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle
 - Prévenir les actes de discrimination, de harcèlement moral, de violences sexistes et sexuelles
- Lancement d'une procédure de qualité de vie au travail avec des retours par services : La Ville a initié une démarche structurée en faveur de la qualité de vie au travail (QVT). Cette approche vise à mieux comprendre les problématiques rencontrés par les agents, en menant une analyse approfondie des problèmes récurrents ainsi que facteurs d'amélioration du cadre professionnel. Elle repose notamment sur l'identification et la prévention des risques psychosociaux, l'aménagement ergonomique des espaces de travail, le développement de dispositifs de formation et d'accompagnement. Elle n'est pas construite seule mais dans le cadre d'un dialogue social renforcé avec les représentants du personnel. Des questionnaires ont ainsi été soumis à chaque service (ou ensembles de services cohérents) et seront ensuite examinés par le pôle prévention et sécurité au travail.
- Réforme du dispositif de promotion interne : Afin d'uniformiser ses pratiques et de mettre en avant la transparence, la Ville a réfléchi et mis en place une réforme de son dispositif de promotion interne. Pour rappel, la promotion interne consiste dans le passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un autre corps ou cadre d'emplois au sein de la même fonction publique. A l'image de ce qui se faisait pour la titularisation, les agents qui souhaitent bénéficier de la promotion interne doivent désormais, en plus du dossier à remplir expliquant leurs motivations, faire face à jury composé de l' élu aux ressources humaines, de la Directrice des Ressources Humaines, de la Directrice Générale des Services et d'un représentant de la plus haute catégorie dans la filière concernée. Cet échange permet à tous les candidats à la promotion interne d'avoir l'occasion de présenter non seulement leurs états de services, mais aussi leurs motivations et leur projet de carrière.

- **Prémices de la GPEC** : En cohérence avec toutes les démarches évoquées ci-dessus, la Ville a lancé également les prémices de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Cette démarche vise à anticiper les évolutions des métiers, à adapter les effectifs aux besoins du service public et à accompagner les parcours professionnels des agents. Elle repose sur un diagnostic approfondi des compétences existantes, l'identification des écarts avec les besoins futurs et la définition d'un plan d'actions structuré, incluant des dispositifs de formation, de mobilité interne et de recrutement ciblé. Par cette initiative, la collectivité entend assurer une meilleure adéquation entre les ressources humaines et les enjeux territoriaux, tout en valorisant l'expertise et le développement professionnel de ses agents. Cette démarche est conséquente, et nécessitera un soutien plein et entier de tous les collaborateurs, ainsi que l'établissement d'une méthode claire et construite pour garantir une objectivisation la plus totale à la fois des compétences existantes, des compétences à développer et de la structuration des circuits existants. Le projet a commencé, mais des contraintes supplémentaires sont venues ralentir la mise en place à partir du milieu d'année, au regard de l'actualité législative.
- **Police Municipale** : La Ville avait entamé la réorganisation de la Police Municipale courant d'année 2024 pour adapter les réalités concrètes du terrain à l'organisation. A cela est venu s'ajouter un décret, non prévisible, en juillet 2024 imposant aux collectivités de mettre en place la réforme du régime indemnitaire de la police municipale avant le 01 janvier 2025 sous peine que les agents ne puissent plus percevoir leurs primes. Le temps d'analyser les variations d'organisation, de calculer et d'adapter les différents régimes indemnitaires pour les faire correspondre au nouveau système, ainsi que d'en échanger avec les représentants syndicaux, la Ville a pu faire voter les délibérations correspondantes en fin d'année 2024. Il est à noter que ce nouveau régime indemnitaire n'est pas le passage de la Police Municipale au RIFSEEP, valable pour quasiment tous les agents de la Ville. C'est en effet un dispositif autonome, régi par ses propres règles, avec une forte similarité, mais des règles et un calcul différent.

Comme chaque année, la Ville a également travaillé son Rapport Social Unique (RSU) 2023. Ce RSU a nécessairement un an de décalage, puisqu'il s'analyse sur exercice clos, et est comparé avec toutes les autres structures publiques ayant des caractéristiques similaires pour pouvoir établir une comparaison pertinente. Il est disponible à la demande auprès des services des Ressources Humaines, mais voici quelques chiffres (toutes ces données sont valables au

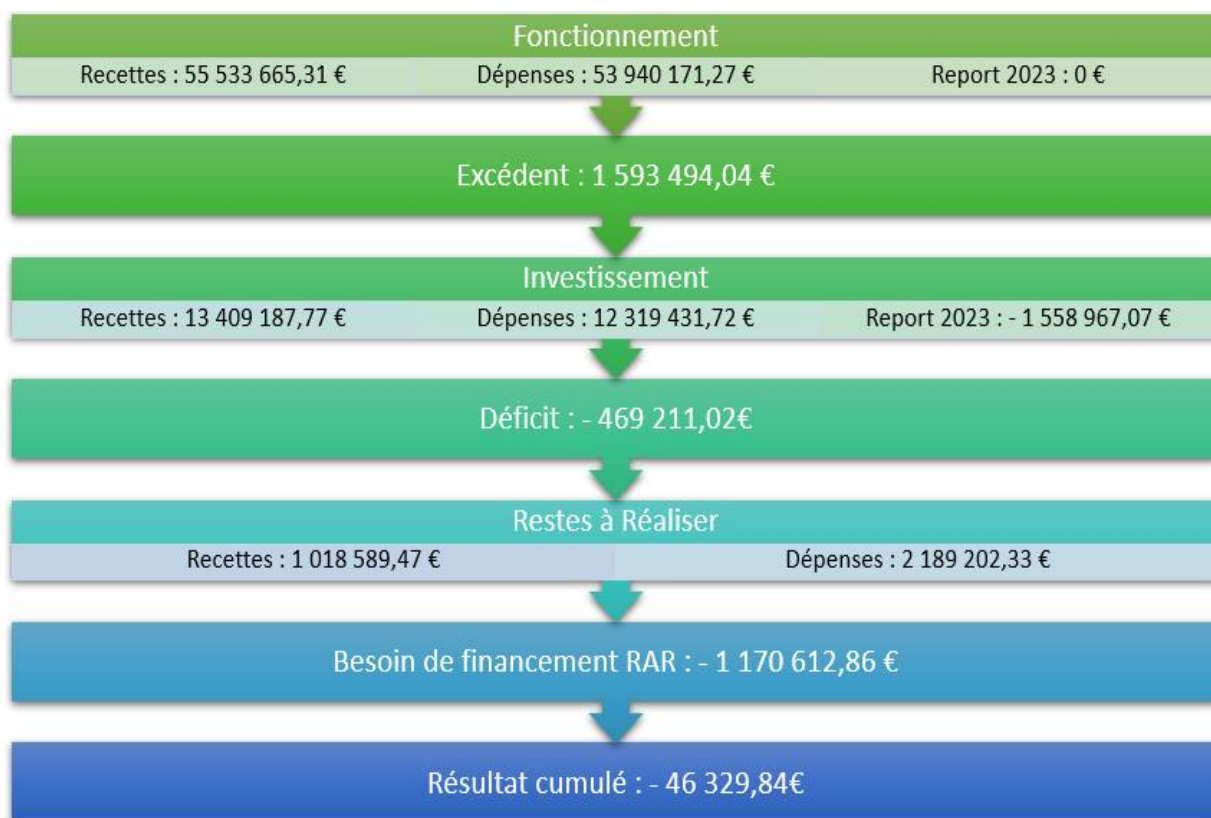
31/12/2023 et doivent donc être prise plus comme un ordre de grandeur qu'une donnée exacte représentative de toute l'année 2023) :

- La Ville employait alors 887 agents, dont 503 fonctionnaires, 60 contractuels permanents, et 324 contractuels non permanents (dont 5% sont des emplois aidés), soit respectivement 57%, 7% et 37%.
- Par ordre de grandeur relative, les filières sont les suivantes : 38% pour la filière technique, 22% pour la filière administrative, 15% pour la filière médico-sociale, 9% pour la filière culturelle, 7% pour la filière police, 6% pour la filière animation et 3% pour la filière sportive. Seule la filière Incendie n'est pas représentée.
- 71% des agents sont des catégories C, 21% sont des catégories B, et 8% sont des catégories A.
- 64% des agents de la collectivité sont des femmes, pour 36% d'hommes.
- 90% des agents de la collectivité sont à temps complet, dont la majeure partie se trouve dans la filière culturelle, technique, ou animation.
- En moyenne, les agents de la collectivité ont 48.43 ans.
- Cela donne au final 751.11 Equivalents Temps Plein.
- 64 arrivées d'agents permanents et 59 départs.
- 6 sanctions disciplinaires ont été prononcées.
- Le taux d'absentéisme est de 5,49 % et il est en diminution
- 53 accidents de travail ont été déclarés, soit environ 6 accidents pour 100 agents.
- 1 598 jours de formation ont été suivis par les agents sur emploi permanent soit environ 3 jour par agent.
- La Ville a participé à hauteur de presque 131 000 € pour les dispositifs de complémentaire santé et complémentaire prévoyance.

Ce focus est important aussi pour avoir une vue d'ensemble de tout ce que la collectivité met en place et fait avec ses collaborateurs. Ces politiques publiques sont essentielles aussi pour garantir le bon fonctionnement des services publics, et sont cotravaillées avec les représentants du personnel dans les instances du Comité Social Territorial.

VI. Les résultats annuels

Toutes les informations retracées ci-dessus permettent ainsi d'aboutir aux résultats annuels 2025 qui devront être repris au budget supplémentaire 2026.



VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME
CULTURELLE**

PREAMBULE

Le compte administratif retrace annuellement, en conformité avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public l'exécution du budget.

Il est donc établi sur la base des réalisations constatées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif et des Décisions Modificatives successives.

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs et les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs et les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal proprement dit, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires et a pour objet de regrouper les services, dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2025, la commune recense deux budgets annexes : La Régie Autonome Culturelle Malraux et la ZAC Joué Sud.

Le budget est présenté par chapitres et articles, conformément à l'instruction comptable M57 (à compter du budget 2024) en vigueur à la date du vote. Il contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale, ainsi que divers engagements de la collectivité.

Les documents budgétaires sont édités au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

PROPOS LIMINAIRES

En ces temps troublés où l'actualité nationale et internationale semble ne jamais nous accorder de répit, où l'incertitude est devenue une compagne quotidienne, il nous appartient de ne pas céder au découragement. Nous devons, au contraire, puiser dans nos racines, dans ce qui fait notre identité, notre force collective, pour bâtir un avenir plus serein.

Et c'est précisément pour cela que nous avons fait le choix de continuer d'investir dans notre culture locale. Certains pourraient penser que, face aux défis économiques et sociaux, la culture est un luxe. Je vous le dis avec force : c'est tout l'inverse. La culture, notre culture, est un ciment, un repère, un socle qui nous unit et nous permet d'avancer ensemble, avec fierté et confiance.

Les Années Joué en sont un bon exemple. Ce festival rythme la vie de notre commune, tant des citoyens que des services municipaux et attire chaque année des dizaines de milliers de visiteurs. Il est une vitrine de notre dynamisme, un moment de partage unique. Il est un moteur économique, une opportunité pour nos commerçants, et pour tout ce qui fait battre le cœur de notre ville. Mais la culture jocondienne, ce n'est pas que les Années Joué. C'est l'école de musique, parce qu'apprendre la musique, c'est apprendre la discipline, l'effort et la créativité. C'est la Médiathèque parce que dans un temps où l'accès à une information fiable est un défi quotidien, elle offre à chacun la possibilité de se cultiver, d'apprendre, de comprendre, un foyer où se mêlent culture classique et nouvelles technologies, où l'on peut autant s'inspirer des grandes œuvres du passé que s'initier aux outils du futur. Ce sont aussi toutes les actions quotidiennes qui sont effectuées dans tous les services de la Ville, pour tous les publics, dans tous les lieux de la Ville.

Et c'est, bien sûr, l'Espace Malraux. Notre Espace Malraux. Cette salle unique c'est l'endroit culturel par excellence, où se croisent tous les arts, tous les publics, où les enfants et les adultes peuvent découvrir de nombreuses possibilités de s'exprimer, de s'épanouir. C'est l'endroit où se croisent artistes et citoyens. C'est l'endroit où chacun peut, l'espace d'un instant, s'élever au-dessus du quotidien.

Face aux turbulences du monde, nous avons fait le choix de la résilience, du local, de la proximité. Nous avons fait le choix de ce qui dure, de ce qui fédère. Car c'est en

restand fidèles à ce que nous sommes, à notre histoire, à notre culture, que nous serons les mieux armés pour affronter l'avenir.

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'F' and 'A' followed by a stylized flourish, positioned above a horizontal line.

Frédéric AUGIS

A) L'analyse du compte administratif 2024 du budget RAC

I. Une exécution budgétaire 2024 dynamique

La Régie Autonome Culturelle Malraux a été budgétairement très dynamique en cette année 2024.

Le budget finit en excédent pour un total de 169 259.40 €.

Cet excédent s'explique par deux phénomènes croisés :

- D'une part, des dépenses non nécessaires en cours d'année :
 - Les fluides ont diminué, suite à la négociation du contrat de mi-2024
 - La RAC a pu diminuer certaines dépenses sur la ligne des contrats de cession (en direct ou en coréalisation) ainsi que sur les frais de production des spectacles,
 - Les coûts de l'emploi des intermittents a également diminué suite à plusieurs adaptations de planning pour certains spectacles
 - L'attractivité de Malraux a été plus grande que prévue, ce qui a entraîné une baisse des frais de communication puisque certains spectacles n'ont pas nécessité de communication supplémentaire,
 - Une économie a été réalisée sur l'intervention du conférencier du dîner de l'économie qui est intervenue cette année à titre gracieux
- D'autre part des recettes supplémentaires à hauteur de 39 144.78 €
 - Une régularisation de l'amortisseur électrique 2023/2024,
 - Une diminution de la taxe foncière et ordures ménagères suite à des réclamations des services de la Ville auprès des services fonciers
 - Une augmentation des recettes de locations des salles.

II. Flux croisés et contribution complémentaire

Au-delà des flux croisés (voir BP 2024 pour le détail), la Ville n'a eu que peu à contribuer au budget annexe sur l'exercice 2024. Cette contribution complémentaire s'élève 104 944.00 € pour un budget voté de 2 309 852.19 €. Pour rappel, elle correspond au solde entre les charges supplétives et les produits supplétifs.

III. Malraux, une structure culturelle attractive et proactive

Au-delà des chiffres comptables évoqués ci-dessous, le succès de l'Espace Malraux ne s'est pas démenti cette année. Pour en donner un aperçu en quelques chiffres, l'Espace Malraux sur l'année 2024 c'est :

- 163 manifestations qui incluent :
 - Spectacles tout public : 39 (17 spectacles EM + 22 spectacles tourneurs dont 25 représentations).
 - Jeune Public : 14 spectacles et 46 représentations (dont le Circuit Biscuit pour ces 19 représentations à destination du jeune public organisés dans divers sites de la Ville).
 - Résidences : 11 résidences.
 - Événementiel : 64 manifestations (dont 28 mises à disposition à la Mairie).

Toutes ces manifestations ont rassemblé tout au long de l'année environ 67 400 personnes.

La troisième édition du festival « Blagues à part » a donné lieu également à l'organisation de deux tremplins Jeunes Talents dans la salle Plisson et à trois jours de diffusions et de spectacles. Une vraie réussite pour l'Espace Malraux tant sur le plan organisationnel, qu'artistique et en termes de présence du public.

Un dispositif d'avant-scènes d'une heure avant le grand spectacle a été aussi renouvelé pour permettre aux personnes de se restaurer en écoutant des jeunes talents en devenir.

Bien sûr, l'Espace Malraux a également à la programmation et mise en place des « Ateliers Voix et Gestuelles » qui interviennent dans les structures du service petite enfance de la Ville, aux spectacles familles des dimanches après-midi ou encore aux diffusions dans le temps scolaire ou du mercredi au service jeunesse. C'est sans compter tous les spectacles Jeunes Publics faits directement à l'Espace Malraux toute l'année.

Au-delà des représentations, l'Espace Malraux a également accueilli plusieurs résidences d'artistes. L'Espace Malraux met à disposition des lieux pour les artistes afin qu'ils puissent élaborer leurs nouvelles créations, notamment la nouvelle salle Audio, spécialement aménagée pour accompagner ces créations inspirées.

IV. Les résultats annuels

Toutes les informations retracées ci-dessus permettent ainsi d'aboutir aux résultats annuels 2024 qui devront être repris au budget 2025.



CONCLUSION

En conclusion, dans un monde, où les crises se succèdent et les repères vacillent, il est essentiel de préserver ce qui fait notre force et notre identité. La culture n'est pas un simple divertissement, elle est l'âme de notre territoire, le ciment qui unit les générations et les parcours de vie.

Car c'est ici, au plus proche de nous, que se forge la résilience. C'est par la transmission de notre patrimoine, par l'accès à la connaissance et par le partage d'émotions que nous construisons une communauté forte, capable de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Dans un contexte d'incertitudes, nous faisons le choix de la culture comme un rempart contre le repli, comme un levier d'épanouissement et comme un moteur de vitalité pour notre ville.

Soyons-en fiers et poursuivons ensemble cette ambition, avec détermination et confiance.

VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

BUDGET ANNEXE ZAC Joué Sud

PREAMBULE

Le compte administratif retrace annuellement, en conformité avec le compte de gestion dressé par le Comptable Public l'exécution du budget.

Il est donc établi sur la base des réalisations constatées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif et des Décisions Modificatives successives.

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs et les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs et les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal proprement dit, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires et a pour objet de regrouper les services, dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2025, la commune recense deux budgets annexes : La Régie Autonome Culturelle Malraux et la ZAC Joué Sud.

Le budget est présenté par chapitres et articles, conformément à l'instruction comptable M57 (à compter du budget 2024) en vigueur à la date du vote. Il contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale, ainsi que divers engagements de la collectivité.

Les documents budgétaires sont édités au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

PROPOS LIMINAIRES

Avec cette ZAC, nous faisons le choix d'une initiative pensée pour demain, d'une ambition mesurée et pragmatique dans un urbanisme maîtrisé. Cette ZAC demeure une opportunité majeure de développement urbain et de renforcement de notre cadre de vie. Les négociations sur les terrains peuvent être ardues parfois, mais c'est avec cet objectif de l'intérêt général et de l'avenir de Joué-lès-Tours que nous les menons. Nous essayons toujours de travailler en étroite collaboration avec les propriétaires fonciers pour garantir une vision partagée, équilibrée et adaptée à la réalité financière du développement de cette zone.

La mise en place de cette ZAC sera une étape majeure dans le développement de Joué-lès-Tours. Alors que la demande ne cesse de croître et que trop de nos concitoyens peinent à trouver un foyer adapté à leurs besoins, il est de notre responsabilité d'anticiper et d'agir. Mais bâtir une ZAC, ce n'est pas seulement empiler des immeubles, c'est penser un véritable quartier, un lieu de vie harmonieux, structuré et dynamique. Nous voulons un espace où les familles pourront s'installer sereinement, où les jeunes actifs trouveront des logements accessibles, où nos aînés bénéficieront de solutions adaptées à leur quotidien, mais aussi un lieu d'opportunités économiques. Grâce à une planification rigoureuse, nous assurerons une mixité sociale et fonctionnelle, en intégrant des espaces verts, des équipements publics et des infrastructures modernes, garantes d'un cadre de vie de qualité. Tout le projet est construit pour offrir le cadre de vie durable qu'il doit offrir à nos concitoyens.

Comme nous l'avons toujours fait, ce projet sera mené avec exigence, qualité et équilibre, fidèle à notre vision du territoire.

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F AUGIS', written over a horizontal line.

Frédéric AUGIS

A) 2024, une année placée sous le signe de la négociation

I. Une comptabilité de stock

Le budget ZAC est soumis à la comptabilité de stock. Elle implique la surveillance et l'évaluation des actifs immobiliers et des équipements détenus par la collectivité territoriale pour le développement et la gestion de la ZAC. La comptabilité de stock permet de suivre de près les acquisitions foncières, les équipements urbains, ainsi que les aménagements réalisés dans le cadre du projet d'aménagement urbain. Elle fournit une vision claire de la valeur des actifs détenus par la collectivité dans le cadre de la ZAC, ce qui est essentiel pour une gestion financière efficace et transparente. De plus, elle facilite le suivi des investissements réalisés dans la ZAC et leur impact sur le patrimoine de la collectivité territoriale, ce qui est crucial dans la revente à venir des terrains aménagés. Le mécanisme comptable impliqué se déroule en quatre phases :

- 1) Le constat du stock à la fin de l'année N-1 : il est constitué de la somme des valeurs d'achat des terrains additionné des dépenses correspondant à l'aménagement des terrains.
- 2) L'annulation du stock au début de l'année N : cette opération comptable vient constituer la contrepassation de l'opération précédente.
- 3) Aménagements, frais divers et ventes sur l'année N : la ZAC aménage ses terrains et paie des frais divers tout au long de l'année N. Elle peut également vendre des terrains au cours de l'année.
- 4) Constatation du stock à la fin de l'année N : il est constitué de la somme du stock de l'année N-1 et des frais divers payés sur l'année N, minoré des éventuelles ventes de l'année N.

Sur le budget ZAC, trois types de frais rentrent en compte dans le stock :

- Les frais financiers correspondants aux intérêts d'emprunts,
- Les frais d'avocats et de notaires qui fournissent une assistance juridique à la négociation avec les administrés, et aux achats/cessions,
- Les frais d'achats des terrains.

II. Une année de travail collectif inter collectivités

Les échanges déjà entamés sur l'année précédente se sont continués mais un interlocuteur supplémentaire dans la négociation : En effet, Tours Métropole Val de Loire est intéressé à l'opération ZAC pour anticiper également les flux de circulation, et de réseaux divers. Les différentes acquisitions restant à faire sont donc désormais travaillées dans une optique transverse, en lien avec Tours Métropole Val de Loire, qui est parfois plus pertinente pour agir au regard du raisonnement intercommunal associé.

La valeur du stock, s'élève à la fin 2024 à un montant de 1 564 336.05 € pour un total de 72 800 m².

III. Les résultats 2025

L'exécution de cette année amène les chiffres suivants :

Section de Fonctionnement		
Recettes de Fonctionnement		1 582 581,30
Dépenses de Fonctionnement		1 581 985,05
Total Excédent	596,25	

Formation des résultats cumulés		
Fonctionnement report 2025		302 048,85
Résultat excédentaire 2026		596,25
1 - Excédent total au 31/12/2025	302 645,10	

Section d'Investissement		
Recettes d'Investissement		1 546 090,80
Dépenses d'Investissement		1 654 336,05
Total Excédent	- 108 245,25	

Formation des résultats cumulés		
Investissement report 2024	-	376 090,80
Résultat Déficitaire 2025	-	108 245,25
2 - Déficit total au 31/12/2025	-	484 336,05

3 - Excédent total fusionné cumulé	
(1+2) - 181 690,95	

Restes à réaliser	
Recettes RAR	-

Dépenses RAR	-
4 - Besoin de Financement	-
<u>Excédent total fusionné cumulé après</u>	- 181 690,95
<u>RAR (3+4)</u>	

Ce résultat sera repris en 2026. Contrairement aux autres budgets, l'affectation n'existe pas dans un budget ZAC. L'excédent de fonctionnement ne peut donc pas être affecté directement pour couvrir le déficit d'investissement.

CONCLUSION

Le budget de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a donc été prévu à minima, mais le projet demeure dans nos priorités. Si les négociations aboutissent, une Décision Modificative (DM) sera votée pour ajuster les montants et permettre les achats. En attendant, plutôt que d'inscrire un emprunt démesuré, il nous a semblé plus opportun d'écrire ainsi le budget, correspondant plus à cet esprit d'adaptabilité et de flexibilité qui est le nôtre (et le vôtre) lorsque nous abordons les défis et les opportunités liés à l'aménagement de la ZAC.

Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie

Pour analyser de manière plus pertinente les différents éléments financiers de la commune de Joué-lès-Tours, 9 communes ont été choisies à travers la France. Ces 9 communes partagent un certain nombre de points communs jugés essentiels pour une analyse comparative pertinente :

- Une situation géographique de centralité annexe : elles ne sont ni préfectures, ni sous-préfectures et sont toutes situées en proximité d'une ville centre dynamique,
- La présence d'au moins un quartier Politique De la Ville (PDV) : l'existence de ce genre de quartier au sein d'une commune entraîne automatiquement des ajustements de dotations au niveau de l'Etat ainsi qu'un revenu par habitant inférieur à la moyenne des autres villes, ce critère rentrant en compte dans le classement des quartiers PDV,
- Une situation en dehors de la région parisienne : la situation économique, financière et juridique de la région parisienne est très différente des autres villes françaises. Les flux financiers croisés et les questions des fonds de compensation internes à ces collectivités rendent toutes les analyses comparatives complexes par rapport à Joué-lès-Tours,
- Une population proche de celle de la Ville : la strate, outil habituel de comparaison, contient des communes allant de 20 000 habitants à 50 000 habitants, un outil de dispersion supplémentaire des analyses.

Au vu de toutes ces contraintes, il a été fait le choix d'un échantillon plus resserré contenant les villes ci-dessous, identifiées tout au long du ROB comme les communes « similaires » :

- Colomiers – Haute-Garonne
- Le Cannet – Alpes-Maritimes
- Marnagnan – Bouches-du-Rhône
- Rezé – Loire-Atlantique
- Saint-Martin-d'Hères - Isère
- Schiltigheim – Bas-Rhin
- Sète - Hérault
- Talence - Gironde
- Wattrelos – Nord